



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 MARS 2020

COVID-19 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Solidarité

Mise en place d'un numéro vert solidaire 0 800 70 99 99

Destiné notamment aux personnes âgées ou fragiles, qui ont besoin d'aide, il ne délivre pas d'information médicale, mais répond aux questions et besoins des habitants.

Ce service est assuré par le redéploiement des effectifs des services municipaux et communautaires dans un esprit de solidarité.

La solidarité des habitants est également indispensable.

⇒ Ce numéro vert est en service à partir du lundi 16 mars.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h

Une page Facebook www.facebook.com/VichySolidaire sera également en service à compter du 17 mars.

Les mesures

Les mesures définies, prises pour les 15 jours à venir, permettront d'assurer la bonne continuité des services publics dans le strict respect des consignes sanitaires données.

Service public

Les moyens de la collectivité seront concentrés sur les missions indispensables :

- Eau potable et assainissement
- Salubrité (collecte des déchets, nettoyage...)
- Sécurité publique (Police municipale, réglementation...)
- Maintenance des ouvrages et bâtiments (barrage, plan d'eau, bâtiments, voirie, éclairage public...)
- Transports
- CCAS : Maintien à domicile, Pôle santé...

Un service d'accueil sera assuré au service l'État-civil uniquement pour les actes courants : naissances, décès et reconnaissance d'enfants.

Tous les autres services au public, et notamment les accueils de la Mairie et de l'Hôtel d'agglomération, sont fermés. Seul l'accueil téléphonique est maintenu.

La déchèterie de Cusset, tout comme l'ensemble des déchèteries, sera fermée à partir de 17h ce soir, 16 mars.

Le stationnement et les bus urbains sont gratuits (l'accès se faisant par l'arrière des bus).

GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES* À LA GESTION DE CRISE

ACCUEIL 7J/7

(dans la limite des places disponibles)

➔ POUR LES MOINS DE 3 ANS, DEUX CRÈCHES SONT OUVERTES :

- Le multi-accueil « L'Îlot Câlin à Vichy » - 21, Rue d'Alsace
- Le multi-accueil « Le Bout'en Train » à Saint-Germain-des-Fossés - Rue des Ecoles

Appelez le service des affaires scolaires de la Ville de Vichy au 04 70 30 17 25 (du lundi au vendredi de 8h à 18h) pour faire part de votre besoin et échanger sur les modalités d'accueil.

Ce service est également joignable le week-end, mais seulement en cas d'urgence.

➔ POUR LES PLUS DE 3 ANS, DES ÉCOLES SONT OUVERTES :

CAS N°1 : LA COMMUNE OÙ VOTRE ENFANT EST HABITUELLEMENT SCOLARISÉ PROPOSE UN ACCUEIL

Appelez la mairie de votre commune ou l'école pour les informer que votre enfant sera présent.

Liste (non exhaustive) des communes qui proposent actuellement un accueil du lundi au vendredi sur le territoire de Vichy Communauté :

- Abrest : 04 70 98 69 12
- Bellerive-sur-Allier : 04 70 58 87 00
- Brugheas : 04 70 32 33 37
- Busset : 04 70 59 22 50
- Creuzier-le-Vieux : 04 70 30 93 60
- Cusset : 04 70 30 95 00
- R.P.I. La Chapelle / Arronnes : 04 70 41 80 67
- Le Mayet-de-Montagne : 04 70 59 70 52
- Le Vernet : 06 37 93 17 89
- Vichy : 04 70 30 17 25
- Saint-Yorre : 04 70 59 20 09

CAS N°2 : UN ACCUEIL EST PROPOSÉ PAR VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE

Appelez la mairie de votre commune de résidence pour les informer de votre besoin et échanger sur les modalités d'accueil.

CAS N°3 : AUCUNE SOLUTION PROPOSÉE PAR LA COMMUNE OÙ VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ, OU PAR VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE

ACCUEIL 7J/7 DE 7H30 À 19H30 (SUR INSCRIPTION PRÉALABLE)

Appelez le service des affaires scolaires de la Ville de Vichy au 04 70 30 17 25 (du lundi au vendredi de 8h à 18h) pour faire part de votre besoin et échanger sur les modalités d'accueil.

Ce service est également joignable le week-end, mais seulement en cas d'urgence.

L'organisation mise en place au sein de ces structures respectent les préconisations ministérielles : effectif des groupes limités à 10, circulations distinctes pour chaque groupe.

Sites ouverts et capacité d'accueil selon l'âge :

OUVERTURE	PÔLE	MATERNELLES	PRIMAIRES
Dès le 19 mars	Sévigné Lafaye	10	20
En fonction de la demande	Les Garets	10	10
En fonction de la demande	Paul Bert / Alsace	10	10
En fonction de la demande	Jacques-Laurent	0	10

Pour l'ensemble des structures d'accueil ouvertes : les parents doivent fournir le déjeuner et les collations de leurs enfants.

*Sur présentation d'un justificatif (feuille de paye, carte de professionnel de santé ou attestation de l'ARS)

CONSIGNES

Des consignes seront respectées dans tous les bâtiments et espaces publics :

- Gestes barrières (nettoyage des mains...)
- Ventilation régulière des locaux
- Régulation des rendez-vous et des files d'attentes
- Service minimum d'accueil physique évitant les files d'attente (qui se feront à l'extérieur).

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr